

CROPSAV

6 juillet 2016



L'action sanitaire ensemble

GDS
Bourgogne
Franche-Comté

Programme d'actions 2016

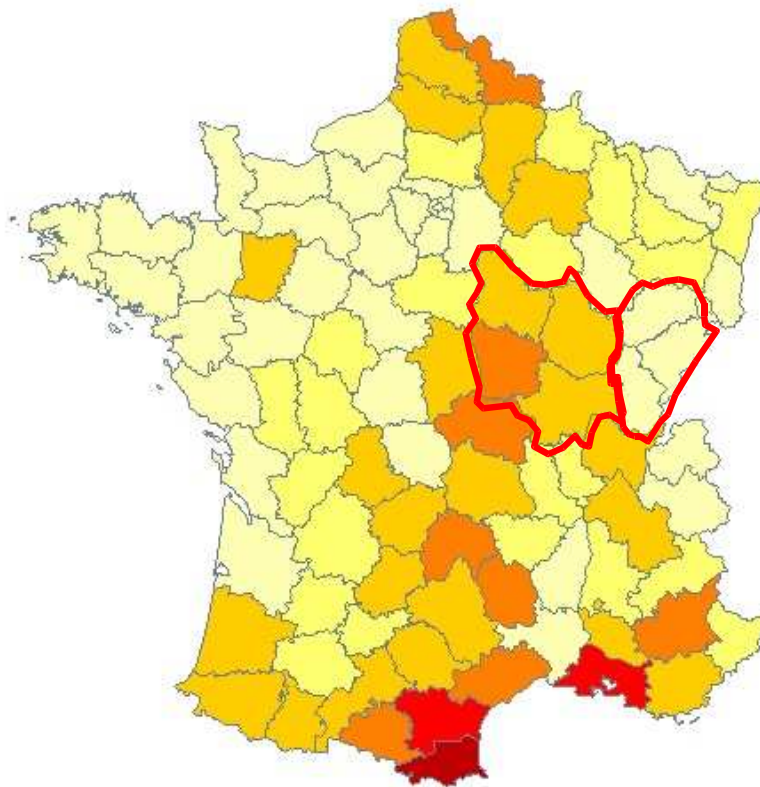
IBR

BVD

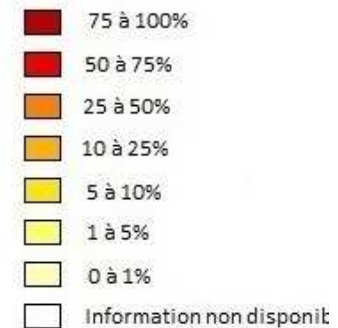
Nouvel arrêté ministériel I.B.R

- **Un arrêté pour accélérer l'éradication**
 - Qualification généralisée des élevages
 - ✓ Dépistage étendu pour les positifs
 - Bovins positifs interdits d'aller en élevage
 - Bovins non qualifiés devant être contrôlés avant départ

- **Une situation épidémiologique régionale contrastée**
 - => impact différent
 - Impact important sur le secteur intermédiaire en Bourgogne



Prévalence nationale cheptels en 2015 : 9,8%



IBR

- **Une application de l'arrêté à décliner en régions sur certains points**
 - 1^{ère} Note de service sortie, mais attente d'une 2^{ème}
 - ✓ Moyens techniques mal définis à ce jour...
 - => réflexions à mener dans un groupe technique régional
 - ✓ Quels circuits pour les animaux positifs ?
 - ✓ Quelle mise en œuvre du contrôle avant départ ?
 - Quels participants ?
 - ✓ Préfiguration des groupes de travail de l'A.S.R

BVD

■ Rappels

- Maladie virale affectant les bovins
- Ce n'est pas une zoonose
- Impact économique important :
 - ✓ 46 à 83 € /bovin/ an en élevage infecté
 - ✓ 7 à 12 € / bovin/ an rapporté à la population totale

BVD

■ Aujourd'hui

- Danger sanitaire de 2^{ème} catégorie
- Une garantie à l'animal : non IPI
- Des pays européens assainis ou en cours
- Des actions diverses selon les régions et départements
 - ✓ Un projet d'éradication est préparé depuis 2014 de la Franche-Comté aux Hauts de France en passant par la région Grand-Est



BVD

■ Demain

- Un Programme Collectif Volontaire national avec mesures obligatoires en cours d'élaboration
- Schématiquement
 - ✓ Recherche des IPI
 - ✓ Elimination des IPI
 - ✓ Mesures de biosécurité
- Avec des déclinaisons locales -> le PSR constituera un groupe de travail avant présentation en CROPSAV